

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2307)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 164

présenté par

M. Bénard, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier
et M. William

ARTICLE PREMIER

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« en collaboration avec l'Agence de la transition écologique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose que le décret sur le contenu des messages de sensibilisation que devront afficher les acteurs de la "fast fashion" soit élaboré en étroite collaboration avec l'Ademe, qui a déjà conduit de nombreuses campagnes d'information des consommateurs sur les ravages de la mode jetable et sur les alternatives économiquement rentables, par exemple la réparation et le réemploi.